

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaigutleblanc@gmail.com
Site : montaigut-le-blanc.fr



Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
de Montaigut-le-Blanc du Mercredi 20 Mars 2024

PRESENTS : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Fabienne BEAUGER, Jérémie JACQUART, Philippe MOUGEL, Marilyn Namyst.

REPRESENTÉS : Rémi CHOLLEY a donné procuration à Marie-Pierre AMOUROUX

Christelle MONIER a donné procuration à Jérémie JACQUART

Karine BOURDE a donné procuration à Philippe MOUGEL

Karine CHAMBEAUD a donné procuration à Marilyn NAMYST

ABSENTS : Néant

Secrétaire de séance : Marie-Pierre AMOUROUX

Ouverture de la séance à 20h00.

CREATION DE POSTE POUR L'ECOLE

Le maire expose au conseil municipal que deux agentes sont employées à l'école pour la garde des enfants pendant la pause méridienne (12h/13h30) en contrat à durée déterminée depuis des années (notamment 5 ans pour Lisie HERVOCHE). Bien que cela soit autorisé dans la fonction publique pour une durée maximale de 6 ans, le besoin permanent de personnel à ces postes justifie la pérennisation de ces postes que le maire propose de voter.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité la création de deux postes de garde à la pause méridienne de l'école, pour un volume horaire de 6 heures hebdomadaires chacun durant les jours d'ouverture de l'école.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX PLACE DES GRANGES

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques de la place des Granges et de la route d'Olloix ont d'ores et déjà été votés il y a plusieurs mois mais une extension du périmètre des travaux s'est avérée depuis nécessaire. Le maire expose au conseil qu'il convient de régulariser cette extension concernant la partie éclairage pour un montant de 31 000 euros au lieu de 24 000 euros. La différence de 7 000 euros est répartie à parts égales entre Territoire d'énergie et la commune, soit 3 500 euros chacun.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de valider l'augmentation du coût des travaux précédemment votés de 3 500 euros pour la commune à la majorité de 11 voix pour et une abstention (Jérémy JACQUART).

NOM DE RUE A MONTAIGUT-LE-HAUT

Le maire rappelle au conseil que d'ici le mois de juin 2024, les communes ont pour obligation de procéder à l'adressage de l'intégralité des voies communales. Il expose le problème du Chemin des Foisses à Montaigut-le-Haut, en forme de « Y », ce qui peut être source de confusion. Il propose de redonner au chemin un tracé linéaire en rebaptisant sa partie Ouest.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de baptiser Allée des Foisses la partie Ouest de l'actuel Chemin des Foisses.

POINT TRAVERSÉE DE BOURG

Le maire informe le conseil de l'appel du président du Département pour lui annoncer le vote officiel par le Conseil Départemental de la rénovation de la traversée de bourg de Montaigut, avec un début des travaux fin 2024 sinon début 2025. Le maire rappelle qu'il avait sollicité l'appui du président du Département pour un lancement du projet dès cette fin d'année, en raison de la commission d'homologation des Petites cités de caractère en juin 2025.

POINT NOUVELLE ECOLE

Julien GUILLAUME et Jérémy JACQUART proposent au conseil de lancer dès maintenant l'assistance à maîtrise d'ouvrage (d'un montant de 20 520 euros TTC), sans attendre la réponse à toutes les demandes de subventions, afin de ne pas prendre plusieurs mois de retard.

Jérémy JACQUART expose les divers avantages au démarrage du processus dès à présent. L'enjeu est financier puisqu'il s'agit de dépenser une somme définie sans être pour autant certain que le projet de nouvelle école n'aboutisse. Néanmoins, la subvention européenne est acquise. L'attribution de la subvention d'État sera certes déterminante mais en cas de refus la première année, il est possible de postuler l'année suivante, tout en conservant la subvention européenne. Deux options s'offrent à la commune : démarrer le processus sans certitude financière de la part de l'État ou attendre le mois de juin, ce qui induirait un retard dans la réalisation du projet de 5 mois minimum en raison des congés d'été.

Des frais de géomètre (2 500 €) et de certification (4 200 € HT) ont déjà été engagés pour permettre de candidater aux différentes subventions. Le montant de la prestation d'assistance de maîtrise d'ouvrage par Louise Courtial et Julien Coant, qui ont déjà effectué l'étude de programmation de l'école l'an passé, s'élève à 20 520 euros TTC. Enfin, le démarrage de l'AMO implique le lancement du concours ouvert aux architectes et le dédommagement des trois équipes retenues pour un montant de 8 000 euros chacune, soit 24 000 €. Le maire informe le Conseil que l'Europe a d'ores et déjà versé une avance de 330 000 € que la commune est libre d'investir. Par conséquent, ces dépenses n'engendrent pas de difficultés de trésorerie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité une solution médiane : le lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage mais le report d'un mois de l'ouverture du concours, pour ne pas engager 24 000 € de dépenses en cas de refus de la subvention d'État. Le

conseil donne tous pouvoirs au maire pour signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Louise Courtial et Julien Coant pour 20 520 euros TTC.

Le Maire indique par ailleurs au conseil que le Conseil Régional, via l'une de ses élues, lui a annoncé de manière informelle l'abandon d'une subvention régionale possible en raison de l'attribution d'une subvention européenne conséquente. Le maire souligne l'injustice de cette décision alors qu'une subvention régionale de 150 000 à 170 000 € était évoquée depuis un an et demi. D'autant que renseignement pris, l'attribution d'une subvention régionale n'est officiellement pas incompatible avec l'attribution d'une subvention européenne. Le maire propose donc au conseil de candidater tout-de-même pour une subvention régionale de 160 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de solliciter une subvention régionale de 160 000 € pour le projet de nouvelle école et autorise le maire à mener les démarches en ce sens.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le maire propose de redéfinir les conditions d'attribution de subventions municipales aux associations. La plupart des élus souhaite que la somme de 250 euros, attribuée jusqu'ici, reste réservée aux associations organisant des manifestations ouvertes à tous.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de fixer à 150 euros le montant de subvention communale à toute association qui en ferait la demande, moyennant la production du bilan financier annuel et des statuts, ce montant étant porté à 250 euros si l'association organise dans l'année un évènement public ouvert à tous.

QUESTIONS DIVERSES

La révision de la zone de revitalisation rurale a exclu 12 communes du Puy-de-Dôme... dont Montaigut-le-Blanc. Le maire rappelle que les ZRR visent à aider le développement des communes à travers des mesures fiscales et sociales. Le maire s'est ému de cette exclusion en sous-préfecture et souligne l'absurdité des nouveaux critères de sélection qui lui ont été expliqués : une ville comme Issoire est maintenue dans ce dispositif rural mais pas des communes comme Montaigut ou Grandeyrolles sous prétexte qu'elles font partie du bassin de vie de Clermont-Ferrand. Le maire propose d'écrire au préfet pour réclamer la ré-intégration de Montaigut-le Blanc. Il a également alerté la députée, Laurence Vichniewski, qui a écrit en ce sens à la ministre des Territoires.

La Direction Départementale des Territoires a rejeté le nouveau projet de camping prévoyant l'installation par les nouveaux gérants d'une quarantaine de mobile homes. En effet, le règlement spécifique de la zone inondable de la Couze Chambon interdit l'installation de nouveaux chalets, comme la Municipalité l'avait précisé aux gérants dès la signature du contrat, mais aussi de nouveaux mobile-homes.

AGGLO Pays d'Issoire a informé le maire que le transport scolaire des écoliers de REIGNAT et SAINT-JULIEN vers l'école de Montaigut sera supprimé à la rentrée : il ne concerne en effet plus que quatre enfants pour un coût annuel de 20 000 euros. API va contacter les parents concernés et leur proposer une indemnité de transport.

Les Petites cités de caractère ont accepté de subventionner à 50 % les frais d'accueil d'une vingtaine d'étudiants de l'école d'architecture de CLERMONT-FERRAND en septembre prochain à Montaigut-le-Blanc pour étudier le bâti du village, avec restitution d'un rapport et tenue d'une conférence publique. Le projet, déjà voté par le conseil, ne devrait donc coûter finalement que 850 euros à la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à participer aux Rencontres nationales des Petites cités de caractère en juillet prochain dans l'Aveyron. Comme l'an passé, la municipalité assumera les frais d'hébergement (une nuit), les frais de déplacement restant à la charge du maire.

Le conseil municipal avait décidé en juin dernier la fin de la location de l'appartement situé dans le bâtiment de l'école actuelle en raison du manque d'espace déploré par les enseignantes et de l'infraction aux règles de sécurité imposées par le plan Vigipirate. Le projet de nouvelle école ayant été relancé depuis grâce à l'attribution de la subvention européenne, le conseil municipal décide à l'unanimité de suspendre sa décision initiale et de laisser le bail d'habitation aller à son terme, soit jusqu'en mars 2025. Son renouvellement sera décidé en fonction de la réalisation ou non d'une nouvelle école.

Le marché de potiers se tiendra cette année les 28 et 29 septembre prochains. 25 candidatures spontanées ont déjà été enregistrées.

Le maire informe le conseil que suite au décès de Laurent RETAILLEAU, la licence de tabac du bar hôtel de La Poste s'est éteinte, puisque celle-ci était attachée à la personne-même du gérant et non à l'établissement. Le moment venu, le repreneur devra effectuer une nouvelle demande d'attribution.

Pour compenser en partie le mi-temps thérapeutique d'un agent technique, Ugo MARONNE, habitant de la commune, est recruté pour une durée de deux semaines à temps plein dans l'équipe technique jusqu'au 1^{er} avril.

Le Maire informe le conseil qu'il a renouvelé des démarches auprès de la direction du parti politique qui colle régulièrement des affiches sur les postes électriques de la commune, ce qui les détériore et oblige à les repeindre. Des premières démarches au niveau régional étaient restées sans effet. Il a donc contacté cette fois la direction nationale. Suite à cela, les militants du secteur l'ont contacté : l'enlèvement des affiches par leurs soins a été acté.

Le Conservatoire des Forts Villageois propose à ses communes adhérentes de créer des jeux de pistes numériques incitant les visiteurs à découvrir l'histoire et le patrimoine des villages. Une subvention européenne Leader est demandée pour couvrir 80 % des frais de conception et de suivi : en cas d'attribution, il ne restera que 1 200 € de frais pour chaque village. Le maire explique s'être porté candidat comme élu référent pour développer ce projet aux côtés du maire de Plauzat.

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre AMOUROUX

